

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Confédération Française Démocratique du Travail
4, boulevard de la Villette
75955 Paris Cedex 19

Aux Membres du Conseil National de la C.F.D.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL - C.F.D.T.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2018 comprennent :

- des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des valeurs mobilières de placement, comme exposés dans les notes 5.1.1, 5.1.6 et 5.1.9 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles d'évaluation de ces actifs à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent ;
- des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans la note 5.2.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil national.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL - C.F.D.T.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

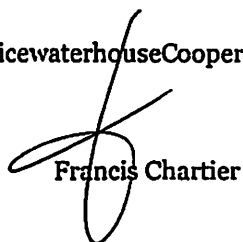
Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 avril 2019

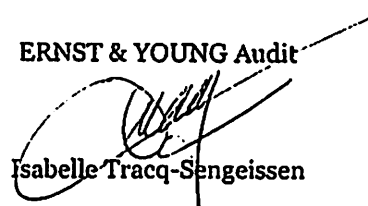
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Francis Chartier

ERNST & YOUNG Audit



Isabelle Tracq-Sengeissen

COMPTES SOCIAUX
Exercice clos au 31 décembre 2018

Bilan actif	8
Bilan Passif	9
Compte de résultat	10
Annexe	12

1. Bilan actif

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2018		
BILAN ACTIF				
	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	46 296	46 296	0	1 990
Logiciels	46 296	46 296	0	1 990
Frais d'établissement				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	83 721 609	44 221 347	39 500 263	42 280 816
Terrains	13 306 906		13 306 906	13 306 906
Constructions	60 586 889	36 044 137	24 542 752	27 004 472
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 864 449	6 850 323	1 014 126	1 168 182
Autres	1 713 296	1 326 887	386 408	405 424
Immobilisations corporelles en cours	250 070		250 070	395 832
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	271 739 729	12 484 735	259 254 993	266 507 334
Participations	694 832	577 023	117 808	122 030
Créances rattachées à des participations	22 192 108		22 192 108	21 395 259
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	247 146 618	11 887 981	235 258 637	243 039 954
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 704 778	19 731	1 685 047	1 948 698
Autres	1 393		1 393	1 393
TOTAL (I)	355 507 634	56 752 379	298 755 256	308 790 140
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 151		1 151	1 355
Avances et acomptes versés sur commandes	51 146		51 146	186 634
Créances	25 834 971	916 361	24 918 610	25 273 860
Créances usagers et comptes rattachés	114 312		114 312	170 664
Autres	25 720 659	916 361	24 804 298	25 103 196
Valeurs mobilières de placement	3 271 195	11 493	3 259 702	3 673 416
Autres titres	3 271 195	11 493	3 259 702	3 673 416
Instruments de trésorerie	-		-	-
Disponibilités	12 023 718		12 023 718	7 149 813
Charges constatées d'avance	319 980		319 980	570 499
TOTAL (II)	41 502 161	927 854	40 574 307	36 855 576
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	-
Ecart de conversion Actif (V)	-		-	-
TOTAL (I+II)	397 009 795	57 680 233	339 329 562	345 645 716
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

2. Bilan passif

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2018	
BILAN PASSIF		31/12/2018	31/12/2017
		Net	Net
FONDS SYNDICAUX			
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Réserves		297 490 186	302 399 578
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		-4 868 850	-4 909 392
AUTRES FONDS PROPRES			
Fonds propres avec droit de reprise			
- Apports			
- Legs et donations			
- Résultat sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)		292 621 336	297 490 186
PROVISIONS			
Provisions pour risques		94 000	456 715
Provisions pour charges		7 524 171	8 614 798
FONDS DEDIES			
Sur contributions publiques de financement			
Sur autres ressources		314 292	273 210
TOTAL (II)		7 932 463	9 344 723
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		5 220 176	6 510 227
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 463 438	5 278 936
Dettes fiscales et sociales		350 274	310 231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		28 262 182	26 527 931
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)		479 693	183 481
TOTAL (III)		38 775 763	38 810 807
Ecart de conversion Passif (IV)		-	-
TOTAL (I+II+III+IV)		339 329 562	345 645 716
(1) dont à plus d'un an			
dont à moins d'un an		479 693	183 481
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		-	-
(3) emprunts participatifs		-	-
ENGAGEMENTS DONNES		-	-

3. Compte de résultat

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : /12/2018	
COMPTE DE RESULTAT			
	31/12/2018	31/12/2017	
	Net	Net	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
1.Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
2.Production vendue (services)	2 365 147	2 490 739	
Montant net du chiffre d'affaires	2 365 147	2 490 739	
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions - Contributions (1)	25 105 587	24 549 340	
Reprises sur dépréciations, sur provisions et amort. et transferts de charges	3 137 051	751 300	
Cotisations	15 625 488	15 631 180	
Autres produits (2)	1 174 130	1 390 776	
TOTAL (I)	47 407 403	44 813 335	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Marchandises : Achats	0	0	
Variation de stocks	204	-453	
Matières premières et autres approvisionnements : Achats			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes *	29 553 291	32 661 985	
Impôts, taxes et versements assimilés	704 854	689 808	
Salaires et traitements	500 180	470 039	
Charges sociales			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 408 172	3 717 296	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		629 282	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 311 230	1 049 925	
Subventions accordées par l'organisation syndicale	2 673 829	1 604 874	
Autres charges (1)	14 804 083	12 154 992	
TOTAL(II)	52 955 842	52 977 747	
* Y compris redevance de crédit bail mobilier	-	-	
* Y compris redevance de crédit bail immobilier	-	-	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-5 548 440	-8 164 412	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent ou déficit transféré (III)	0	0	
Déficit ou excédent transféré (IV)	3 351 259	3 497 043	
(2) Dont :			
Dons	-	-	
Legs et donations	-	-	
Produits liés à des financements réglementaires	-	-	
Ventes de dons en nature	-	-	

(1) Sur le montant de 25 105 587 € ("Subventions-Contributions"), un total de 13 177 587 € est reversé à des organisations affiliées.

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2018	
COMPTE DE RESULTAT			
		31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers			
De participations		803 200	225 825
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		32 307	30 190
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges financières		22 676	1 961 773
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		375 290	430 320
	TOTAL (V)	1 233 474	2 648 107
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		4 677 695	2 126 203
Intérêts et charges assimilées		119 647	461 479
Différences négatives de change		4 138	2 273
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	TOTAL (VI)	4 801 480	2 589 954
		RESULTAT FINANCIER (V-VI)	58 153
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-11 603 301
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-12 467 704
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		1 049 999	3 064 035
Sur opérations en capital (3)		30 315 319	29 415 482
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges exceptionnelles			
	TOTAL (VII)	31 365 318	32 479 517
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		14 851	1 329 461
Sur opérations en capital (3)		23 634 106	24 292 674
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			112 539
	TOTAL(VIII)	23 648 957	25 734 673
		RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	6 744 844
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les sociétés (X)		76 424	84 100
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)		69 500	141 840
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XII)		110 583	108 674
		TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)	80 082 800
		TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	84 992 191
		EXCEDENT OU DEFICIT (XIII-XIV)	-4 909 392
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Bénévolat		2 234 864	2 006 276
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole		2 234 864	2 006 276
		Participation aux événements récurrents pluriannuels	0

(3) La différence entre le montant des produits (30 315 319 €) et le montant des valeurs nettes comptables des titres sortis (23 634 106 €) génère un excédent de 6 681 213 €.

Annexe

4	Faits majeurs de l'exercice	13
4.1	Événements principaux de l'exercice	13
4.2	Principes, règles et Méthodes comptables	13
4.2.1	Présentation des comptes	13
4.2.2	Méthode générale	13
4.2.3	Application du règlement ANC 2015-05	14
5	Informations relatives au bilan	14
5.1	Actif	14
5.1.1	Tableau des immobilisations	14
5.1.2	Tableau des amortissements et dépréciations	15
5.1.3	Immobilisations incorporelles	15
5.1.4	Immobilisations corporelles	15
5.1.5	Principaux mouvements	15
5.1.5.1	Méthode d'amortissement	16
5.1.6	Immobilisations financières	16
5.1.6.1	Liste des filiales et des participations	16
5.1.6.2	Créances rattachées à des participations	17
5.1.6.3	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	17
5.1.6.4	Autres titres immobilisés	17
5.1.7	Créances	17
5.1.8	Produits à recevoir	18
5.1.9	Valeurs mobilières de placement	18
5.1.10	Charges constatées d'avance	18
5.2	Passif	19
5.2.1	Fonds syndicaux	19
5.2.2	Provisions pour risques et charges	19
5.2.2.1	Tableau des provisions pour risques et charges	19
5.2.2.2	Évaluation des provisions pour risques et charges	19
5.2.3	Fonds dédiés – Tableau de suivi	20
5.2.4	État des dettes	20
5.2.5	Charges à payer	21
6	Informations relatives au compte de résultat	21
6.1	Tableau de détermination des ressources	21
6.1.1	Fait générateur des cotisations	21
6.1.2	Contributions publiques de financement	22
6.2	Ventilation de l'effectif moyen	22
6.3	Contributions volontaires en nature	22
6.4	Autres informations sur le compte de résultat	22
6.4.1	Autres achats et charges externes	22
6.4.2	Reprises de provisions & transferts de charges – Autres produits	23
6.4.3	Quotes-parts de résultats de GIE	23
6.4.4	Résultat financier	23
6.4.5	Résultat exceptionnel	23
7	Autres informations	24
7.1	Engagements hors bilan	24
7.1.1	Engagements financiers	24
7.2	Consolidation	24
7.2.1	Comptes consolidés	24

4. Faits majeurs de l'exercice

4.1 Événements principaux de l'exercice

En 2018, la CFDT est devenue la première organisation syndicale française (la plus représentative) secteur public et privé confondus. La campagne des élections Fonction publique a contribué à ce succès, 318 141 € y ont été consacrés en 2018.

L'évènement majeur de l'exercice a été la tenue du Congrès confédéral qui s'est déroulé du 4 au 8 juin 2018, à Rennes. Les priorités des quatre années à venir ont été définies, autour du développement et de l'accompagnement des militants. La Confédération a contribué à la prise en charge du Congrès hauteur de 2 351 351 €. Cette contribution sera notamment financée à hauteur de 1 200 000 € sur les réserves de la Confédération.

Le développement du nombre d'adhérents étant une priorité, la Confédération a financé un projet « Campagne d'adhésions innovantes » pour un montant de 368 816 €.

La Caisse Nationale d'Action Syndicale a financé un nombre croissant d'actions de proximité à destination des salariés les plus éloignés du syndicalisme pour un total de 402 674 €.

Un pic de conflictualité a été constaté en 2018 : la CNAS a aussi indemnisé les adhérents CFDT en grève à hauteur de 915 098 €.

La Confédération a continué en 2018 les développements et mises en production de l'application Gasel, son référentiel. Le coût annuel de l'application s'élève à 1 346 121 €. La durée d'amortissement du projet, qui a débuté en 2013, est de 10 ans.

L'ordonnance du 20 décembre 2017, applicable au 1^{er} janvier 2018, a mis fin à la prise en charge directe par la CFDT des coûts liés à la participation des salariés à des formations économiques sociales et syndicales, dans le cadre de la Mission 3 AGFPN.

Dans le cadre de la cellule d'aide « seuil minimum de fonctionnement », la Confédération a contribué à hauteur de 340 000 € au renforcement de ses organisations, suite au processus de fusion des Unions Régionales Interprofessionnelles.

4.2 Principes, règles et méthodes comptables

4.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

4.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode principale retenue pour l'établissement des comptes sociaux est la méthode des coûts historiques.

4.2.3 Application du règlement ANC 2015-05

En application du règlement ANC 2015-05, au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.

Lors de l'exercice 2018, les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes. Les organisations dans un souci de rendement de leur actif à long terme ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la Confédération. Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans. L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte. Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts » sur le portail internet mis à leur disposition.

Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable.

En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :

- ⇒ sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value ;
- ⇒ lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent » ;
- ⇒ lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.

5 Informations relatives au bilan

5.1 Actif

5.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au 1er janvier 2018	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	46 296			46 296
Immobilisations corporelles	83 099 596	1 002 740	380 727	83 721 609
Immobilisations financières	274 348 543	21 305 421	23 914 236	271 739 728
TOTAL	357 494 436	22 308 162	24 294 963	355 507 634

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel :

- aux travaux liés à la fin du chantier de l'immeuble du 51 av S. Bolivar pour 86 191 €,
- au coût des travaux concernant le centre de formation Bierville pour 138 791 €,
- à la rénovation des locaux de l'immeuble Belleville 57 491 € et à ceux de l'immeuble 47 av. S.Bolivar pour 66 729 €,
- aux travaux réalisés, dans le cadre du changement de câblage informatique des immeubles Belleville et Bolivar pour 418 388 €.
- Les travaux en cours sont essentiellement liés à la mise en place des projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 87 490 € et du centre de formation Bierville pour 68 206 €, ainsi que des travaux d'étanchéité de l'immeuble Bolivar pour un montant de 70 843 €.
- Le montant net de la diminution des Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) est de 3 142 012 €, relative à des opérations d'arbitrage ou d'apports opérées sur les valeurs inscrites en immobilisations financières. Par ailleurs, les SCI contrôlées par la Confédération ont La SCI Flandre a augmenté leurs créances respectives de :
 - 451 136 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2017 de la SCI Loire-Jaurès,
 - 299 815 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2017 de la SCI Flandre,
 - 45 898 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2017 de la SCI Rebuffat.

5.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

Rubriques	Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier 2018	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	44 307	1 990		46 296
Immobilisations corporelles	40 818 781	3 406 182	3 615	44 221 347
Immobilisations financières	7 841 209	4 661 981	26 898	12 476 292
TOTAL	48 704 296	8 070 152	30 513	56 743 935

5.1.3 Immobilisations incorporelles

La Confédération continue le développement du logiciel de gestion des syndicats « Gasel » qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

5.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (terrains et immeubles) avaient été valorisées sur la base d'une expertise immobilière pour les comptes de l'exercice 2009.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Les immobilisations corporelles acquises en 2018 sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.5 Principaux mouvements

Les éléments constituant les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2018 sont rappelés en 5.1.1.

5.1.5.1 Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Gros œuvres	Linéaire	de 24 à 31 ans
Travaux structure Façade	Linéaire	20 ans
Façades étanchéité...	Linéaire	5 ans
Etanchéité...	Linéaire	10 ans
CVC, électricité...	Linéaire	de 5 à 8 ans
Installations, aménagements	Linéaire	de 6 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 5 à 10 ans

Pour les postes « Installations, aménagements », « Matériel et outillage » et « Matériel de bureau », la durée d'amortissement des biens figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (valorisation sur expertise) a été ramenée à une durée correspondant à la période initiale de leur amortissement.

5.1.6 Immobilisations financières

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation.

Les mouvements 2018 sur les immobilisations financières et sur les valeurs mobilières de placement sont évalués à leur coût historique.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre 2018 en cas de moins-value latente. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

5.1.6.1 Liste des filiales et des participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée en 2018.

La SCI Rebuffat a cédé son immeuble en décembre 2018.

Sociétés	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la CFDT et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	
			Brute	Nette					
Filiales (+ 50 %)	SCI Loire-Jaurès	385 299	100%	15 244	15 244	6 653 324	1 200 730	370 054	451 135
	SCI Flandre-Jaurès	284 876	100%	15 244	15 244	3 687 145	741 546	269 631	299 815
	SCI Rebuffat-Jaurès	21 635 200	100%	2 000	2 000	11 851 638	1 749 127	21 633 200	45 898
Participations (10 à 50 %)	néant								

5.1.6.2 Créances rattachées à des participations

Elles correspondent aux créances identifiées sur les trois SCI (Loire-Jaurès, Flandre-Jaurès et Rebuffat-Jaurès).

5.1.6.3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (Tiap)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille pour un montant de 247 146 618 € correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves. Ces titres sont immobilisés bien qu'ils soient composés en partie par des valeurs mobilières de placement.

Une dépréciation nette a été constatée en 2018 à hauteur de 11 887 981€.

Exercice 2018	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative comptable	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative comptable
Fractions du portefeuille évaluées :						
• Au coût de revient	250 288 630	243 039 954		247 146 618	235 258 637	
• Au cours de bourse			324 364 204			289 880 570
• D'après la situation nette						
• D'après la situation nette réestimée						
• D'après une valeur de rendement ou de rentabilité			8 537 688			8 770 063
• D'après la valeur de souscription (titres libérés)						
Valeur estimative du portefeuille	250 288 630	243 039 954	332 901 893	247 146 618	235 258 637	298 650 633

5.1.6.4 Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont essentiellement constitués par 15 180 titres de la SAS Vigeo (dont 10 630 titres acquis en 2015), sur 2 585 403 actions de 5 € composant son capital.

La dépréciation enregistrée en 2017 sur ces titres (572 802 €) a été augmentée de 4 222 €, pour être portée à 577 024 € sur les comptes 2018.

5.1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>Créance de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	22 192 108	-	22 192 108
Prêts (1)	1 704 778	257 064	1 447 714
<i>Créances de l'actif circulant</i>			-
Fournisseurs débiteur & avoirs à recevoir	51 146	51 146	
Créances usagers et comptes rattachés	114 312	114 312	-
Autres créances	25 720 659	25 720 659	-
Charges constatées d'avance	319 980	319 980	
Total	50 102 983	26 463 161	23 639 821
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	16 480		
Prêts récupérés en cours d'exercice	280 130		

5.1.8 Produits à recevoir

Ils sont constitués par :

- Cotisations à recevoir (Scpvc)	2 174 453
- Subventions et contributions à recevoir	7 411 022
- Autres produits à recevoir	13 627

5.1.9 Valeurs mobilières de placement

Les mouvements 2018 sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions.

Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-value latente.

Au 31 décembre 2018, une dépréciation a été constatée pour un montant de 11 493 €.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

Conformément à la règle établie lors des exercices précédents, il est rappelé que des titres s'assimilant à des valeurs mobilières de placement sont inscrits en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ; en effet, ils correspondent à des placements à long terme assurant la gestion patrimoniale des réserves.

5.1.10 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (319 980 €) correspondent à des charges d'exploitation de l'exercice et sont composées de :

comptes	montant
604000 -BA - Achats Etudes & Prestat° Services	- 60 837
611100 -TRAVAUX FACONS EXECUTES EXTERIEUR	- 5 314
614000 -Charges loc et de Copropriété & Parking	- 774
615600 -Contrat de MAINTENANCE	- 16 448
616000 -PRIME D'ASSURANCES	- 76 249
618100 -DOCUMENTATIONS	- 108 604
618109 -Documentation GRO	- 19 250
622610 -INTERVENTION ANIMATION FORMATION	- 6 119
623100 -ANNONCES ET INSERTIONS	- 7 334
625209 -Billetterie GRO	- 15 091
625600 -FRAIS DE MISSIONS	- 265
625800 -FRAIS REUNION/MISSION (Person. ext CFDT)	- 3 382
626200 -Frais de TELECOM- FAX -PORTABLE-INTERNET	- 81
628110 -COTISATIONS INTERNATIONALES	- 232
Total général	- 319 980

5.2 Passif

5.2.1 Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Libellé	Solde au 1er janvier 2018	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds syndicaux				
Réserves générales	131 936 072		8 454 842	123 481 230
Réserve affectée Caisse Nationale d'Action Syndicale	163 568 133	3 145 451		166 713 584
Autres réserves affectées	2 845 373			2 845 373
Réserve affectée événements pluriannuels (1)	4 050 000	400 000		4 450 000
Report à nouveau				-
Résultat de l'exercice 2017	-4 909 392		4 909 392	-
Résultat de l'exercice 2018			4 868 850	-4 868 850
Autres fonds syndicaux	-			-
Total	297 490 186	3 545 451	18 233 084	292 621 336

(1) Pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a constitué une réserve s'élevant à 4 450 000 € qui doit être diminué en 2019, lors de la décision d'affectation du résultat 2018.

5.2.2 Provisions pour risques et charges

5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au 1er janvier 2018	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : utilisations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	456 715	46 000	117 586	291 128	94 000
Provisions pour charges	8 614 798	1 265 230	1 748 621	607 237	7 524 171
Total	9 071 513	1 311 230	1 866 207	898 365	7 618 172

5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent un litige avec des syndicats, né sur l'exercice 2017 pour 48 000 € et né sur l'exercice 2018 pour 46 000 €.

Les provisions pour charges se rapportent essentiellement aux provisions :

- Provision de la Caisse Nationale d'Action Syndicale : 4 556 910 €

Elle est représentative des sommes que la Confédération (CNAS) est susceptible de payer au titre de la couverture juridique assurée aux adhérents de la CFDT.

- Provision relative aux engagements pris en matière de retraite et engagements similaires : 2 967 261 €

L'ensemble du personnel est soit rémunéré par le GIE Belleville, soit mis à disposition. A ce titre, les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE Belleville et GIE Vilette (structures liées), font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « *méthode des unités de crédit projetées* », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat administratif), les prestations futures découlent de :

- l'ancienneté à la date de l'évaluation,
- le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- les droits tels que définis,
- les conditions du départ en retraite (démissions),
- le facteur d'actualisation,
- la probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 1.36 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaires). Le taux d'évolution des rémunérations est de 2.6% observé ces quatre dernières années.

5.2.3 Fonds dédiés – Tableau de suivi

Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	776 693	273 210	69 500	110 583	314 292
Total	776 693	273 210	69 500	110 583	314 292

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies, repris au cours des années ultérieures en fonction de leur utilisation.

5.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunt (2) et dette auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine	5 220 176	1 299 475	3 920 701	
Emprunt et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 463 438	4 463 438		
Dettes fiscales et sociales	350 274	350 274		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (1)	28 262 182	16 772 028		11 490 154
Produits constatés d'avance	479 693	479 693		
TOTAL	38 775 763	23 364 908	3 920 701	11 490 154
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 290 051			

(1) Le montant des autres dettes correspond pour 16 772 028 € à des dettes d'exploitation (essentiellement sur des structures affiliées) et pour 11 490 154 € à des dettes envers des Fédérations professionnelles et Unions Régionales Interprofessionnelles.

Les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ayant la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte, la dette figurant au bilan pour **11 490 154 €** représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves. L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds ou à la valeur « linéarisée ».

5.2.5 Charges à payer

Les charges à payer correspondent à des charges d'exploitation :

- Factures non parvenues	973 168
- Diverses charges d'exploitation	183 916
- Contributions à verser aux organisations Cfdt :	11 964 879
- Comptes Courants Entités Consolidées	4 062 469
- Autres dettes	560 764

6 Informations relatives au compte de résultat

6.1 Tableau de détermination des ressources

Cotisations reçues (1)	15 604 996
« - » reversement de cotisations à des syndicats visés à l'article L.2135-1	0
« + » subventions-contributions reçues (2)	25 105 587
« - » reversement subventions-contributions à des organisations affiliées	13 177 584
« + » autres produits d'exploitation perçus	3 539 311
« + » produits financiers perçus	1 210 798
TOTAL	32 283 108

(1) Le montant des cotisations représente la part de la cotisation perçue par la Confédération pour ses seules activités (CONF, CNAS, SSM, FORG). La part de la cotisation 6 650 888 € pour le GIE CFDT Presse et celle du GIE Villette pour 950 127 €, ne figurent pas dans les comptes de la Confédération et le montant des cotisations relevant des activités gérées par la Confédération s'établit ainsi pour 2018 à un total de 23 206 011 €. Ces parts relèvent de la centralisation de la collecte totale par le « Service Central de Perception et Ventilation des Cotisations » (SCPVC) des organisations affiliées à la CFDT s'élevant à un montant de 85 692 329 € pour l'exercice 2018.

La Confédération, au titre de la gestion de ses activités Outre-Mer a reçu, en sus 20 535 €.

(2) La somme de 25 105 587 € est constituée par des ressources issues de :

Actions spécifiques Convention aux organisations syndicales	1 293 018
Paritarisme : participation et actions dans le cadre d'organismes paritaires	2 988 596
Partenariat, Conventions	1 291 128
FDS Financement du dialogue social	19 532 845
Etat	7 388 086
Contribution entreprise	12 144 759

La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » 25 105 587 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 13 177 584 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 11 928 003 €.

6.1.1 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

6.1.2 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n°2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2018, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

6.2 Ventilation de l'effectif à la clôture

Les collaborateurs administratifs et permanents syndicaux qui composent le personnel de la Confédération sont régis par des statuts différents, selon la distinction suivante :

catégories		Personnel facturé par le Gie Belleville	Personnel mise à disposition
Sécrétariat	administratif & technique	87	
Sécrétariat	confédéral	79	33
Total		166	33

Le GIE Belleville facture par ailleurs du personnel aux associations contrôlées par la Confédération et entrant dans le périmètre de consolidation.

6.3 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 33 en 2018. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 234 864 € pour l'exercice 2018.

6.4 Autres informations sur le compte de résultat

6.4.1 Autres achats et charges externes

Le montant de la facturation émanant du GIE Belleville s'établit pour l'exercice à un montant de 18 602 929 €. Il s'agit essentiellement de personnel refacturé pour 14 084 232 € (figurant sur le poste « autres achats et charges externes » du compte de résultat).

Cette facturation représente 62,95% du poste « Autres achats et charges externes » s'élevant au total à 29 553 291 €, dont les autres principales prestations sont :

- Prestations juridiques	1 260 902
- Prestations informatiques	2 473 707
- Charges d'occupation des locaux	1 006 911
- Frais réunions et missions	2 574 492
- Coût de maintenance et assurance	437 574
- Etudes et documentations	497 499
- Divers honoraires	1 200 411

6.4.2 Reprises de provisions et transferts de charges - Autres produits :

Figure sur ce poste un montant de 2 255 533 € de reprises de provisions relatives à des dossiers juridiques instruits par la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et réglés durant l'exercice 2018.

Nous avons constaté la fin du litige social et avons repris la provision à hauteur de 408 715 €.

Les transferts de charges concernent principalement des « refacturations » faites à des structures associées (GIE ou associations) pour un montant de 172 338 €, ainsi que la convention de défraiement d'Action Logement pour 71 463 €.

Le montant des autres produits (1 174 130€) est essentiellement constitué d'une part de facturations diverses sur des conventions contractées avec des structures associées ou affiliées, ainsi qu'avec des partenaires externes, et d'autre part de versements liés à la délégation des membres CFDT siégeant au CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

6.4.3 Quotes-parts de résultats de GIE :

Ces quotes-parts, comptabilisées en déficit (3 351 259 €), sont issues de deux groupements d'intérêt économique gérant, pour la Confédération et ses structures associées, des fonctions opérationnelles mutualisées, organisées par « métiers » (moyens généraux, informatique, presse, site internet, diffusion de revues et matériel syndical...).

6.4.4 Résultat financier :

D'un montant négatif de 3 568 006 €, il se décompose comme suit :

- Revenus de SCI ou de placements (VMP)	1 178 49
- Provisions sur portefeuille TIAP (Moins Values latentes)	-4 666 202
- Dotation sur Provisions sur risque financier	- 11 493
- Reprise de provisions sur portefeuille TIAP	22 676
- Perte des SCI	-
- Charges ou produits financiers divers	91 478
- Total résultat financier	3 568 006

6.4.5 Résultat exceptionnel :

Les éléments essentiels qui le composent, pour 7 716 361 € en net, sont les suivants :

- Plus-values des mouvements sur les cessions sur portefeuille TIAP	7 729 541
- Valeur comptable immobilisations sorties	
- Produits et charges divers	-13 180
- Total résultat exceptionnel	7 716 361

7 Autres informations

7.1 Engagements hors bilan

7.1.1 Engagements financiers

La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 85 850 €, 341 526 €, 3 450 022 €, 1 438 824 €, 7 274 952 €, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 10 juillet 2022, 30 novembre 2023, 30 mars 2029, 15 mars 2041 et 1^{er} avril 2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 30 500 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2018, un montant de 1 821 000 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 13 388 688 €. La Confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012 et au cours de l'exercice 2016, au profit de la Société Générale, des parts de titres FCP Investissement, pour un montant total évalué à 5 301 000 €, 1 000 000 € et 1 460 000 €.

Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- d'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités
- d'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités
- d'un montant de 2 920 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 72 mensualités.

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû est respectivement pour ces emprunts de :

- 2 120 000 € à échéance du 20/02/2023
- 1 206 457 € à échéance du 04/02/2023
- 1 893 720 € à échéance du 04/10/2022

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

7.2 Consolidation

7.2.1 Comptes consolidés

Les comptes sociaux 2018 de la Confédération sont intégrés dans un ensemble consolidé « Confédération CFDT » dont elle est l'entité consolidante.

Le périmètre de cette consolidation inclut des entités contrôlées à 100% par la Confédération (Groupements d'intérêt économique, Sociétés civiles immobilières, Associations loi 1901 et une EURL).